

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET
MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE**



CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

**PROGRAMME DES REFORMES
ECONOMIQUES ET FINANCIERES**

COMITE DE PILOTAGE

**DOUZIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU
PROGRAMME DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE LA
CEMAC
(PREF-CEMAC)**

COMMUNIQUE FINAL

La douzième session ordinaire du Comité de Pilotage du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) s'est tenue le 18 décembre 2020 sous la forme hybride (présentielle à Brazzaville et visioconférence), sous la présidence de Son Excellence **Monsieur Gilbert ONDONGO**, Ministre d'État, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Portefeuille Public de la République du Congo, Président dudit Comité. Le Professeur **Daniel ONA ONDO**, Président de la Commission de la CEMAC, assisté de Monsieur **ABBAS MAHAMAT TOLLI**, Gouverneur de la BEAC, rapportaient les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Prenaient part aux travaux, les Ministres ou Représentants des États membres et les Premiers Responsables des Institutions membres du COPIL ci-après :

Pour la République du Cameroun :

- Monsieur **Alamine OUSMANE MEY**, Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

Pour la République Centrafricaine :

- Monsieur **Félix MOLOUA**, Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale.

Pour la République du Congo :

- Madame **Ingrid Ghislaine EBOUKA-BABACKAS**, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale ;

- Monsieur **Ludovic NGATSE**, Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances et du Budget, chargé du Budget.

Pour la République Gabonaise :

- Monsieur **Francis LENDJOUNGOU**, Représentant de la Ministre de l'Économie et de la Relance.

Pour la République de la Guinée-Equatoriale :

- Monsieur **Baltasar ENGONGA EDJO**, Ministre d'État de la Présidence du Gouvernement chargé de l'Intégration régionale.

Pour la République du Tchad :

- Madame **NDOLENODJI Alixe NAIMBAYE**, Secrétaire d'État aux Finances et au Budget.

Pour la Commission de la CEMAC :

- Professeur **Daniel ONA ONDO**, Président.

Pour la BEAC :

- Monsieur **ABBAS MAHAMAT TOLLI**, Gouverneur.

Pour la BDEAC :

- Monsieur **Fortunato OFA MBO NCHAMA**, Président.

Pour la COBAC :

- Monsieur **HALILOU YERIMA BOUBAKARY**, Secrétaire Général.

Pour la COSUMAF :

- Monsieur **NAGOUM YAMASSOUM**, Président.

Pour le GABAC :

- Monsieur **Gervais MBATA**, Secrétaire Permanent.

Pour le PREF-CEMAC :

- Professeur **Michel-Cyr DJIENA WEMBOU**, Secrétaire Permanent.

Pour l'UNIPACE :

- Monsieur **Alain Blaise BATONGUE**, Secrétaire Général.

Prenaient également part aux travaux :

- Monsieur **Antoine NGAKEGNI**, Président de la Cellule de Suivi du PREF-CEMAC ;
- Monsieur **Clément BELIBANGA**, Commissaire en charge des Politiques Économiques, Monétaires et Financières ;
- Monsieur **Michel NIAMA**, Commissaire en charge du Marché Commun ;
- Monsieur **Ivan Bacale EBE MOLINA**, Directeur Général des Etudes, Finances et Relations Internationales (BEAC) ;
- Monsieur **Solomane KONE**, Directeur Général par intérim pour l'Afrique

Centrale de la Banque Africaine de Développement (BAD) ;

- Monsieur **Fabien NSENGIYUMVA**, Représentant Résident du FMI au Cameroun ;
- Monsieur **Jean-Claude NGBWA**, Directeur Général par intérim de la BVMAC.

Enfin étaient présents, les membres de la Cellule de Suivi et du Secrétariat Technique du PREF-CEMAC.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution du Président de la Commission de la CEMAC, qui a rappelé le contexte particulier, de la pandémie du COVID-19, dans lequel se déroulait la présente session du COPIL, avec des risques d'éloigner les perspectives de retour rapide à la normale dans les pays de la CEMAC.

Dans son propos, il a salué la mise en œuvre rapide des actions prises de manière concertée, parallèlement aux initiatives de chaque Etat, qui ont permis de contenir, dans une certaine mesure, les effets de la crise de la COVID-19 aussi bien sur le plan sanitaire que sur le plan économique. Il a par ailleurs souligné qu'après une croissance de 2,1% en 2019, selon le dernier rapport de surveillance multilatérale, la CEMAC enregistrerait une contraction de sa richesse de l'ordre de -3,1% en 2020, à l'origine d'un accroissement de la précarité et de la pauvreté. Les perspectives pour 2021, bien que positives, restent néanmoins fragiles et tributaires de la sortie de crise.

Il a tenu à rappeler que les défis qui se posent avec acuité, notamment les marges limitées de financement dans le cadre des programmes avec le FMI, imposent de procéder rapidement à un état des lieux des réformes accomplies. Il convient également d'évaluer le chemin parcouru, du point de vue de la pertinence ainsi que de la manière dont les réformes sont pilotées et mises en œuvre, pour se concentrer sur certaines priorités qui garantissent dans un délai pas trop lointain, la mise en place de bases solides pour une croissance forte, inclusive et durable.

Enfin, Il a exhorté les partenaires financiers à maintenir leur appui et leur assistance aux États de la CEMAC.

Après avoir adopté l'ordre du jour, le Comité de Pilotage a pris connaissance des conclusions des travaux de la Cellule de Suivi tenus les 15 et 16 décembre 2020 en présentiel et par visioconférence.

Ouvrant ses travaux par l'examen du rapport sur le suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations des précédentes sessions ordinaires et extraordinaires du COPIL du PREF-CEMAC, le Comité de Pilotage a pris acte (i) dudit rapport, (ii) de l'intégration des mesures adoptées par le COPIL du PREF-CEMAC, lors des précédentes sessions, dans la matrice du PREF-CEMAC, et (iii) de l'évaluation chiffrée du projet de Plan de relance communautaire post COVID-19.

Le COPIL a demandé à la Commission de la CEMAC et à l'équipe du PREF-CEMAC de veiller à la mise en œuvre effective et rapide des mesures restantes, en particulier : *(i) la libre circulation des biens et personnes, au plus tard au premier semestre 2021, sur l'ensemble de l'espace de la CEMAC ; (ii) la suppression des frais d'itinérance, au plus tard au premier trimestre 2021.*

Par ailleurs, le COPIL a approuvé la tenue à Douala, du 28 au 30 décembre 2020, de la réunion du Comité de suivi des conclusions de la Table ronde sur les financements des projets intégrateurs organisée à Paris les 16 et 17 novembre 2020.

Le COPIL a instruit le Secrétariat Permanent d'inscrire à l'ordre du jour de toutes les prochaines sessions du COPIL, un point sur l'évolution de la mise en œuvre des projets intégrateurs de la CEMAC.

Enfin, le COPIL a instruit la Commission de la CEMAC et le PREF-CEMAC d'initier le processus d'identification, de sélection et de priorisation de nouveaux projets intégrateurs de la deuxième phase du PER.

S'agissant de l'opérationnalisation des structures du marché financier unifié, le COPIL a pris acte des avancées déjà réalisées. Il a recommandé aux États :

- *d'organiser une large campagne de sensibilisation auprès des entreprises publiques et privées afin de les encourager à se positionner sur le marché financier de la Zone ;*
- *de transmettre à la BEAC dans les meilleurs délais, la liste des entreprises publiques susceptibles d'être cotées en bourse.*

Concernant la mise en œuvre de la réglementation des changes et du rapatriement des recettes d'exportation, le COPIL a noté avec satisfaction les démarches engagées, notamment le démarrage des discussions avec les entreprises pétrolières et l'extension du moratoire accordé à ces entreprises jusqu'au 31 décembre 2021, assorti d'exigences particulières en matière de transmission d'informations à la Banque Centrale. Le COPIL encourage la BEAC à poursuivre la mise en œuvre de la réglementation des changes.

S'agissant du suivi du PREF-CEMAC, pilier par pilier, le COPIL se satisfait de la mise en œuvre des actions de la matrice du PREF-CEMAC par les États membres et les Institutions de la CEMAC en rapport avec cinq piliers du PREF. Il a encouragé les différents acteurs à ne ménager aucun effort dans la réalisation de toutes les actions.

Considérant que le COPIL est l'instance régionale de coordination du PREF-CEMAC, il a été convenu qu'il y ait une fluidité d'informations entre le COPIL d'une part et les États membres, les Institutions de la CEMAC ainsi que le FMI d'autre part, en matière de suivi des programmes de deuxième génération sur la base du cadre stratégique sous-régional défini par le COPIL.

Au terme de ses travaux, le COPIL a adressé ses vifs remerciements à tous ses membres statutaires ainsi qu'aux représentants des partenaires techniques et financiers invités, pour leur contribution à l'édification d'une CEMAC prospère, intégrée, solidaire et émergente.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de franche collaboration, de compréhension réciproque et de fraternité.

Brazzaville, le 18 décembre 2020

LE PRÉSIDENT,



Gilbert ONDONGO

Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, du
Portefeuille Public et de l'Industrie de la
République du Congo